

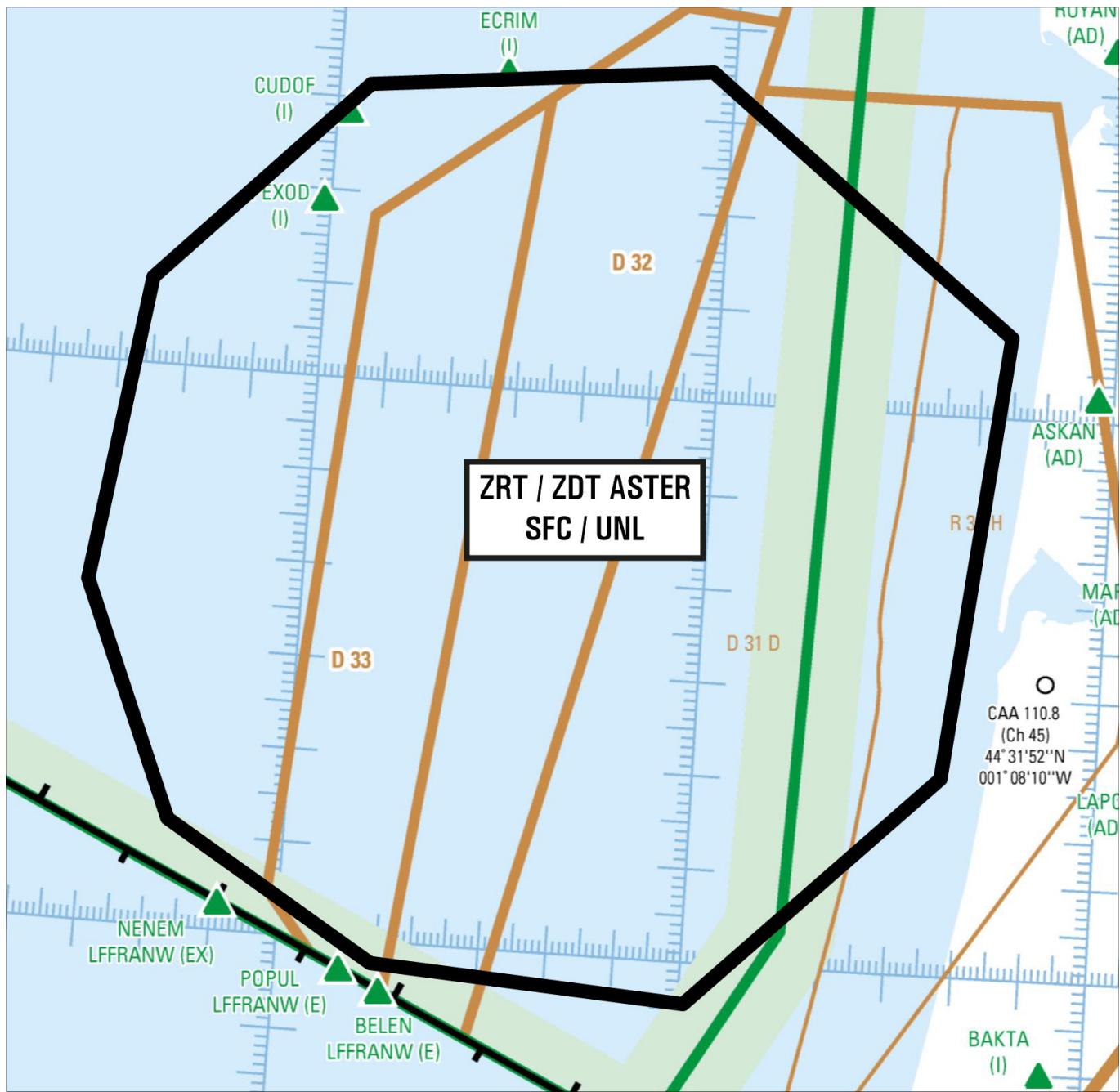
Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) et d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour l'opération "ASTER".

En vigueur : Du mardi 6 septembre au jeudi 15 septembre 2022.

Lieu : UIR France - FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRR

ZRT / ZDT ASTER

Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 2022



ACTIVITÉ

Tir de missile en Atlantique

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT/ZDT ASTER activable par NOTAM à J-2 :

Le 6 septembre 2022 : 1100-1500

Reports possibles du 7 au 15 septembre 2022 : du lundi au vendredi 11h00-15h00

INFORMATION DES USAGERS

ACC/UAC BREST :	Fréquences de contrôle
ACC/UAC BORDEAUX :	Fréquences de contrôle
AQUITAINE INFO :	120.575 MHz
CAZAUX APP :	119.600 MHz / 275.300 MHz
BIARRITZ INFO :	119.175 MHz
CCMAR ATL ARMOR :	124.725 MHz
IROISE INFO :	119.575 MHz
MARINA (CDC de Mont de Marsan) :	143.550 MHz / 317.500 MHz.

ORGANISME GESTIONNAIRE

MARINA (CDC de Mont de Marsan) ou CDC de remplacement

STATUT LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*),
 Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION DISPOSITIONS PARTICULIERES

CAM/CAG :

Partie ZRT

Contournement obligatoire sauf pour les :

- aéronefs participant à l'exercice,
- aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions.

Partie ZDT

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter d'y pénétrer.

SERVICES RENDUS ORGANISME A CONTACTER

CAM : Les services de contrôle, d'information de de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT /ZDT par les organismes gestionnaires.

CAG : dans les parties des ZRT/ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés prévus.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT/ZDT ASTER

Limites latérales

45°09'08.00" N,003°25'51.30" W
 45°31'31.20" N,002°55'11.80" W
 45°35'16.00" N,002°03'22.60" W
 45°08'42.80" N,001°15'48.30" W
 44°21'16.10" N,001°22'58.80" W
 43°55'37.00" N,001°59'08.30" W
 43°57'43.60" N,002°45'41.50" W
 44°11'32.00" N,003°17'15.40" W
 44°36'28.40" N,003°31'55.80" W
 45°09'08.00" N,003°25'51.30" W

Limites verticales

SFC / UNL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les zones LF-R 31 CAZAUX sont activables selon les critères définis à l'AIP France ENR 5.1.

Restrictions durant le créneau d'activation de la ZRT/ZDT ASTER :

Les zones LF-D 31 D, LF-D 32 et LF-D 33 ne seront pas activées.

Plafonnement utilisation des TRA 6 et TRA 9 au FL285

Plafonnement utilisation des LF-D 16 B et LF-D 16 D au FL305

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'opération:

DGA Essais de Missiles (BISCARROSSE).

Tél : +33 (0)5 58 82 22 40 ou +33 (0)5 58 82 22 91.

Courriel : dga-em-biscarrosse.sauvegarde-air.fct@intradef.gouv.fr

RSFTA : LFWCZXYE.

Pendant l'opération:

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air.

Tél. : +33 (0)5 58 82 22 56 ou +33 (0)5 58 82 23 08.